

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule

(à fournir en 3 exemplaires)

Je, soussigné **SECMAIR**
demeurant à : **Rue des frères Lumière 53230 Cossé Le Vivien**
déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à :

Tél: 02 43 98 27 76

la carrosserie suivante :

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu de ce que :

(1) Le châssis a subi des transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur,

(1) Les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectant pas les charges au sol minimales-maximales (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le service des mines,

(1) La largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur,

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

Marque : **DAF**
Type : **AG85HG0N/53**
N° d'identification : **XLRA85MC0E900929**
Nombre de place assise (y compris le conducteur) : **2**
Empattement : F = **5,350 m**
F' (5) = **4,810 m**

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = **10,07 m**
Largeur l = **2,55 m**
Surface Lxl = **25,68 m**

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = **5,94 m**
Porte à faux arrière du véhicule : X = **3,88 m**
Longueur des ferrures et charnières : c = **2,05 m**

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :

Y = **1,16 m**
Porte à faux arrière utile : Xu = $l/2 - Y$ = **1,83 m**

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F' - Y = **3,63 m**

- Poids total autorisé en charge PTAC = **26000 kg**
- Poids à vide du véhicule carrossé = **15020 kg**
PV = PC + M + Ca = **kg**
PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.
M : poids du ou des porte-roues de secours garnis.
Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.
- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou pivot semi-remorque) :
PV.AV = **5320 kg**
- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4)
PV.AR = **9700 kg**
- Poids du conducteur et des passagers
p : 75 kg x (conducteur + passagers) = **kg**
- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (3)
(cas de cabine avancée) (1) : p.AV = p = **150 kg**
(cas de cabine normale) (1) : p.AV = $2p/3$ = **150 kg**
- Poids du constructeur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (3)
(cas de cabine avancée) (1) : p.AR = 0 kg
(cas de cabine normale) (1) : p.AR = $p/3$ = **0 kg**
- Chargement : Ch = PTAC - PV - p = **10830 kg**

(1) Barrer la mention inutile

(2) Voir notice descriptive

(3) Dans le cas de cabine "hors série" p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré

(4) Joindre les tickets de pesée correspondants

(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT

Essieu(x) AV (ou pivot)	Ch AV $\frac{Y}{F'}$ =	=	kg
Essieu(x) AR (ou pivot)	Ch AR $\frac{F' - Y}{F'}$ =	=	kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AV =	5320 kg	Essieu(x) AR	Poids à vi	9700 kg
	Poids conducteur et passagers :			Poids conducteur et passagers :	
	p.AV	150 kg		p.AR	0 kg
	Ch AV	2663 kg		Ch AR	8167 kg
	PT AV total =	8133 kg		PT AR tot	17867 kg
	PT AV autorisé :			PT AR autorisé :	
	minimal (2)	4000 kg		minimal (2)	2950 kg
	maximal (2)	9000 kg		maximal (2)	19000 kg

Fait à **Cossé le Vivien** le **08/06/2011**
Signature et cachet

NOTA :

Porte à faux arrière utile : distance entre l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (porte, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière

Ferrures et charnières : dispositif (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile du chargement.

Dans le cas contraire, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile à vide et de ses équipements.